1863058

COMMUNE D'AYDAT

AVIS D'OUVERTURE DE DEUX ENQUÊTES PUBLIQUES SUR LES DISPOSITIONS DU PROJET ARRÊTÉ DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET DU PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AYDAT

Par arrêtés en date du 04 septembre 2017, deux enquêtes publiques simultanées sur les projets susvisés, d'une durée de 33 jours consécutifs, sont prescrites du lundi 02 octobre 2017, à 08 heures 00, au vendredi 03 novembre 2017, à 11 heures 00,

Au terme de la procédure, une approbation ou un refus pourra être adopté par délibération du conseil municipal d'AYDAT dans chacun des deux dossiers.

Monsieur REYNARD Yves, commandant en second de gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par monsieur le président du tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND.

Pendant la durée de l'enquête, les deux dossiers d'enquêtes publiques sont

sur support papier en mairie d'AYDAT, siège de l'enquête ;

- sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.aydat.fr ; - sur un poste informatique, en mairie d'AYDAT, aux jours et heures d'ouverture de

Outre les pièces techniques, le projet de P.L.U. comprend notamment l'évaluation environnementale et l'avis émis par la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes.

Les observations et propositions éventuelles écrites sur ces projets :

 devront être consignées sur les registres d'enquêtes publiques concernés, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur et déposés au siège de l'enquête publique;

au siège de l'enquête publique; pour l'enquête publique; pourront être adressées par voie postale à l'adresse suivante : monsieur le commissaire-enquêteur, mairie d'Aydat, 2 place de l'église, AYDAT (63970); ces écrits seront intégrés aux registres d'enquêtes publiques concernés par le commissaire-enquêteur pour être consultables par le public; pourront être transmises également sous la forme de courriers électroniques, à l'attention du commissaire-enquêteur, aux adresses informatiques suivantes : plu2017@mairieaydat.fr pour le projet de P.L.U.; assainissement2017@mairieaydat.fr pour le projet de P.L.U.; assainissement2017@mairieaydat.fr pour le projet de zonage d'assainissement. La copie de chaque courrier électronique sera insérée journellement aux registres d'enquêtes publiques concernés par les soins du secrétariat de la mairie d'AYDAT pour être consultable par le public.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'AYDAT les :

- lundi 02 octobre 2017

- mercredi 11 octobre 2017 - samedi 21 octobre 2017 - mercredi 25 octobre 2017 - vendredi 03 novembre 2017

de 08h00 à 11h00 de 15h00 à 18h00 de 09h00 à 12h00 de 15h00 à 18h00 de 08h00 à 11h00.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, relatifs aux deux dossiers, seront tenus à la disposition du public en mairie d'AYDAT et sur internet à l'adresse suivante www.aydat.fr pendant un an à compter de la date de clôture des deux enquêtes publiques.

Des informations sur les deux projets peuvent être demandées à monsieur Roger LEPETIT, maire de la commune d'AYDAT (63970).

AVIS D'OUVERȚURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉVISION PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE St-GERVAIS-D'AUVERGNE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision du PLU de la commune de St-GERVAIS-D'AUVERGNE.

Monsieur Vincent FRANCO, ingénieur en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de St-GERVAIS-D'AUVERGNE pendant 30 jours consécutifs du lundi 2 octobre 2017 au mardi 31 octobre 2017 inclus, aux heures habituelles d'ouver-

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de St-GERVAIS-D'AUVERGNE, rue fontaine de la ville 63390 St-GERVAIS-D'AUVERGNE, siège de l'enquête ou par e-mail : ville.st.gervais.auvergne@wanadoo.fr.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation ainsi que son résumé non technique sont joints au dossier d'enquête

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la mairie de St-GERVAIS-D'AUVERGNE dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le Site Internet de la Commune à l'adresse suivante : mairie-saintgervaisauvergne.fr

Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de St-GERVAIS-D'AUVERGNE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

Lundi 2 octobre 2017 de 9h à 12h
Mercredi 11 octobre 2017 de 14h à 17h
Jeudi 19 octobre 2017 de 9h à 12 h
Mercredi 25 octobre 2017 de 9 h à 12 h

Mardi 31 octobre 2017 de 14 h à 17h

À compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire-enquêteur dispo sera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre à Monsieur le Maire de St-GERVAIS-D'AUVERGNE un rapport accompagné de l'exemplaire du dossier sou-mis à l'enquête, du registre, des pièces annexées, et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera dressée par Monsieur le maire à Monsieur le Sous-Préfet de Riom.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les

Tenus à la disposition du public en mairie de St-GERVAIS-D'AUVERGNE.
 Publiés sur le site internet de la commune de St-GERVAIS-D'AUVERGNE.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU révisé. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette

Fait à St-Gervais-d'Auvergne le 2 septembre 2017 Le maire

1863046

COMMUNE de SAULZET-LE-FROID

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur les dispositions du projet arrêté de PLAN LOCAL D' URBANISME 1ère INSERTION

Par arrêté du maire de Saulzet-le-Froid, en date du 4 septembre 2017, une enquête publique sera ouverte sur les dispositions du projet arrêté de plan local d'urbanisme de la commune de SAULZET-LE-FROID.

M. Claude DEVES, professeur émérite de droit public, a été désigné commissaire

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés à la mairie du 25 septembre 2017 au 26 octobre 2017 inclusivement afin que chacun puisse les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre d'enquête déposé en mairie à cet effet, ou adressées au commissaire-enquêteur à la mairie de Saulzet-le-Froid, siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur siégera en mairie les : lundi 2 octobre 2017, lundi 16 octobre 2017 et le mardi 24 octobre 2017 de : 14 heures à 17 heures

À l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie.

1863033

COMMUNE DE ST-JULIEN-DE-COPPEL

AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DE L'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

En application des dispositions de l'arrêté municipal de la commune de St-Julien-de-Coppel en date du 30 août 2017, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours, du 25 sept 9h au,28 oct 2017 12h inclus.

Un dossier sera ouvert en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les éventuelles observations y seront consignées ou adressées par écrit par voie postale à M. le Commissaire-enquêteur, mairie de St-Julien-de-Coppel.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sous format dématérialisé sera disponible le site de la commune www.saintjuliendecoppel.fr, un lien direct permettra de consigner les observations.

Mr Gilles MARQUET a été nommé commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie les jours et heures suivants :

mercredi 27 sept 9h-12h samedi 14 oct 9h-12h samedi 28 oct 9h-12h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à disposition du public en mairie et sur son site internet.

VENTES

1063029

SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS (SA D'HLM)

Vend UNE MAISON à CLERMONT-FERRAND (63) Résidence l'Oradou 4 allée de la Carrière

De 5 pièces de 107 m² – Lots 8 et 19 – UG 3005 – Classe Energie : absence de facture énergétique – Prix de vente : 143.800 € (hors frais de notaire et bancaires)* – Box : 8.075 €- Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (va compris les annexes) : 65 lots

la copropriete. No de lots dans la copro-priété (y compris les annexes) : 65 lots. - Quote-part de charges annuelles : 77 € par mois soit 924 € par an Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.«

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES Christelle PEREIRA - Tél : 09 79 99 02

Christelle PEREIRA - Tel : 09 79 99 UZ
12 - cpereira@groupesni.fr
Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT AUVERGNE
ET BOURBONNAIS du département du
PUY-DE-DÔME (63) ainsi qu'aux gardiens
de SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURBONNAIS pendant deux mois à compter
de l'accomplissement de l'ensemble des
mesures de publicités prévues par l'article
R-443-12 du CCH.

1063028

SCIC HABITAT **AUVERGNE ET** BOURBONNAIS (SA D'HLM)

Vend UN APPARTEMENT à CLERMONT-FERRAND (63) Résidence Fontgiève – 5 rue Pierre Besset

T3 de 64 m2 – au 1st étage - Lot 29 - UG 6821 - Classe Energie : D – Prix de vente : 87.900 € (hors frais de notaire et

Vente: 3720€ (inits itals de libitaire et bancaires)
Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété: 15 lots. - Quote-part de charges mensuelle estimé 103 €
Le syndicat des copropriétaires ne fait pas Le syndicat des coproprietaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.«

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Christelle PEREIRA - Tél : 09 79 99 02

12 - cpereira@groupesni.fr
Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT AUVERGNE ET
BOURBONNAIS du département du PUYDE-DÔME (63) ainsi qu'aux gardiens de
SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOURRONNAIS pendant deux mois à compter BONNAIS pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article

Transmettez-nous vos annonces et vos instructions de facturation par mail à : annonces@semeur.

Donnez-nous votre adresse mail pour recevoir votre attestation.

Diffusion Certifiée

2014

8 septembre 2017

1063027

SCIC HABITAT **AUVERGNE ET BOURBONNAIS** (SA D'HLM)

Vend UN APPARTEMENT avec un BOX et une CAVE à CLERMONT-FERRAND (63)

38 rue Georges Clémenceau : au 4ºme étage, 2 Pièces de 48 m², lot n° 296 – UG 2391 – porte 50 - Classe Energie C – Prix de vente : 90,300 € (hors Frais de Notaire et bancaires)- Quote-part de charges annuelles pour le T3 : 960 € par an soit 80 € par mois. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 35 lots. Lot soumis à la copropriété.

« Le syndicat des coproprietaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH. »

Renseignements et Ventes: GROUPE SNI - GIE VENTES

Christelle PEREIRA - Tél : 09 79 99 02

SNI - GIE VENTES

Christelle PEREIRA - Tél : 09 79 99 02

12 - cpereira@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT AUVERGNE ET

BOURBONNAIS du département du PUY
DE-DÔME (63) ainsi qu'aux gardiens de

SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOUR
RONNAIS pendant deux mois à compter BONNAIS pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH

1063026

SCIC HABITAT **AUVERGNE ET BOURBONNAIS** (SA D'HLM)

Vend DEUX MAISONS à CLERMONT-FERRAND (63) Résidence l'Oradou

20 allée de l'esplanade : 3 pièces de 74

20 allée de l'esplanade : 3 pièces de 74 m² – Lot 10 - UG 2983 - Classe Energie : absence de facture énergétique - Prix de vente : 98.600 €*
55 allée Traversière : 3 pièces de 73 m² – Lot 101 - UG 2986 - Classe Energie : absence de facture énergétique - Prix de vente : 98.600 €*
"(hors frais de notaire et bancaires) - Lots soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 65 lots. - Quote-part de charges annuelles pour le lot : 50 € par mois soit 600 € par an

an
Le syndicat des copropriétaires ne fait pas
l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la
loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et
de l'article L. 615-6 du CCH.« Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

SNI - GIÉ VENTES
Christelle PEREIRA - Tél : 09 79 99 02
12 - cpereira@groupesni.fr
Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT AUVERGNE ET
BOURBONNAIS du département du PUY-DE-DÔME (63) ainsi qu'aux gardiens de
SCIC HABITAT AUVERGNE ET BOUR-BONNAIS pendant deux mois à compter
de l'accomplissement de l'ensemble des
mesures de publicités prévues par l'article
R-443-12 du CCH.



37 rue Montlosier 63058 CLERMONT FERRAND CEDEX 1 • Tél. 04 73 98 46 00

Édité par SNSH Société Nouvelle Semeur Hebdo, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €, Durée 99 ans à c/r du 24 juillet 2014, RCS Clermont 803 694 280 Siret 803 694 280 00014, APE 5813Z. ISSN 0986-7791. Actionnaire: PMSO.

C.P.P.A.P. n° 0122 C 81112.

Directeur de la publication : Vincent David. Éditeur, rédacteur en chef : Cyril Greghi. Chef d'édition : Patrick Ragon.

Journalistes départementales : Ludivine Bourduge, Sandra Hartmann.

Le numéro : 1,50 €. Abonnement normal : 1 an (52 n°), 67 € 2 ans (104 n°), 128 €; 6 mois (26 n°), 36 €. Abonnement de solidarité: 1 an. 72 €: 2 ans. 140 € 6 mois, 40 €. Envoi à l'étranger : nous consulter.

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur tout le département du Puy-de-Dôme (tarif ministériel). Publicité locale: Rose-Marie Izquierdo, tél. 04 73 98 71 90.

Publicité régionale : PHR Publicité, 20 chemin Louis Chirpaz 69130 Ecully, tél. 04 72 49 09 61. Publicité nationale : Espace PHR, 72 rue d'Hauteville

75010 Paris, tél. 01 45 23 44 16. PRESSE Entreprise totalement indépendante, Le Semeur Hebdo est adhérent du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale (SPHR)

et de l'Association de la Presse Catholique Régionale (APCR).

Atelier pré-presse du Semeur Hebdo. Dépôt légal à parution. Tirage: Imprimerie GCF, 40 rue Morel-Ladeuil, 63000 Clermont-Ferrand.

Ce journal a été imprimé sur du papier recyclé (taux de fibres recyclées compris entre 60 et 100 %) ou sur du papier certifié PEFC issu de forêts durablement gérées. Il a été fabriqué en France, en Espagne ou au Canada. L'eutrophisation des eaux (fabrication pâte et papier) est de 0.01 kg/t.

000